

Déclaration préalable des représentant.e.s du SPELC
à la CCMI d'Orléans-Tours réunie le 23 janvier à Tours.

*Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de
l'Education nationale d'Indre et Loire,
Monsieur le secrétaire général,
Mesdames et messieurs les représentant.e.s de l'administration,*

Les représentant.e.s du SPELC élu.e.s et désigné.e.s pour siéger à la CCMI vous remercient d'avoir avancé la date de la réunion de la CCMI « promotions ». Le Spelc le demandait depuis plusieurs années afin que certains collègues perçoivent plus rapidement l'effet de leur promotion.

Rémunération des délégué.e.s auxiliaires et des suppléant.e.s

Il est de plus en plus difficile de recruter des délégué.e.s auxiliaires et des suppléant.e.s pour occuper des emplois vacants ou effectuer des remplacements. Bien que certains collègues soient installés à l'année, ils sont de plus en plus nombreux à vouloir démissionner en cours d'année. Le niveau de rémunération est insuffisant. Nous demandons que, comme dans le second degré public, ils puissent bénéficier d'une augmentation de leur salaire sous une forme à déterminer.

Mise en place du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)

Accès à la hors classe :

Nous souhaitons qu'il y ait parité d'accès à la hors classe avec le 2d degré. Nous regrettons que de nombreux enseignants du 1^{er} degré ne finissent leur carrière qu'au 11^{ème} échelon de la classe normale. Nous demandons qu'une attention particulière soit portée à ces situations.

Accès à la classe exceptionnelle :

Nous souhaitons être associé.e.s aux critères qui seront retenus pour les enseignants du privé car ces derniers ne peuvent pas accéder aux mêmes fonctions que leurs collègues du public.

Carte scolaire

Nous réitérons notre demande de mise en place d'un groupe de travail sur la carte scolaire comme cela a pu exister par le passé. Nous ne comprenons pas que les représentant.e.s des personnels soient écarté.e.s des négociations.

Situation des emplois à caractère pédagogique qui ne sont pas devant les élèves

Nous continuons à regretter l'existence des emplois qui ne sont pas devant élèves (ARA, ARD et autres). Nous demandons que tous ces emplois soient identifiés et déclarés dans le respect des textes qui régissent l'emploi des maîtres. Nous regrettons que les difficultés rencontrées lors de la rentrée dernière n'aient pas fait l'objet d'une réunion de la CCMI.

Situation des chefs d'établissement à temps non complet

Nous réitérons notre demande de clarification sur cette situation. Certains sont en temps incomplet, d'autres en temps partiel autorisé. Nous nous interrogeons pour savoir qui, dans ce dernier cas, donne son accord sur la quotité demandée. Nous rappelons que l'accord de l'emploi du 1^{er} degré prévoit les modalités de leur retour à temps complet.

Moyens de remplacement

Nous demandons à continuer à être associés à l'évaluation de la consommation des moyens de remplacement. Nous nous étonnons que ces moyens soient si contraints alors qu'il semblerait que le budget opérationnel de programme académique (Bopa) n'ait pas été utilisé dans son intégralité au cours de l'année scolaire dernière.

Temps partiel

Nous vous remercions d'avoir pris en compte les demandes du Spelc tout d'abord dans le cadre du groupe de travail puis dans la rédaction de la circulaire sur le temps partiel.

Nous souhaitons qu'un point soit fait sur la mise en place des différentes modalités du temps partiel.

Nous demandons que les modalités d'obtention d'un allègement de service pour raison médicale fassent l'objet d'une communication.